

## Note de service

# Animations pédagogiques

## 2019-2020

### Plan des animations pédagogiques :

#### IENT BELFORT 1

Dossier suivi par  
M.-J. CARNEVALI

Téléphone  
03 84 46 66 05

Fax  
03 84 28 36 14

Mél.  
ce.ien-b1.dsden90@ac-  
besancon.fr

4 Place de la révolution  
française  
CS 60129  
90003 Belfort Cedex

La circulaire de rentrée 2019 (note de service n° 2019-087 du 28-5-2019) définit les priorités pour l'école primaire, que ce soit pour l'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage, ou pour l'école élémentaire où l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves et le respect d'autrui en cultivant le plaisir d'être ensemble sont réaffirmés.

Plusieurs guides offrent aux équipes pédagogiques et aux formateurs des pistes de travail riches et variées : Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP / Pédagogie et manuels pour l'apprentissage de la lecture, comment choisir / Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1 / Les mots de la maternelle / Le guide pour l'enseignement de la phonologie, du principe alphabétique et de l'écriture à l'école maternelle.

Les résultats aux évaluations-repères CP, CE1 et 6<sup>ème</sup> fournissent des indicateurs précieux pour orienter la formation sur des domaines spécifiques. En maîtrise de la langue, l'enseignement du vocabulaire a été travaillé en 2018-2019, une réflexion sur l'enseignement de la compréhension et les outils de la langue seront au programme des animations en 2019-2020. Pour les mathématiques, la construction du nombre au cycle 1 et le calcul (C2&3) seront abordés cette année.

La circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019 « Pour une École inclusive » vise à organiser les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves, reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible, renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative, mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions. Un temps de formation « école inclusive » sera proposé à tous les enseignants du département.

Développer l'éducation artistique et culturelle, éveiller les enfants à la diversité linguistique et respecter d'autrui font également partie des priorités de la circulaire de rentrée.

Pour le cycle 1, une animation à choix sera proposée (quatre thématiques en lien avec le langage). Pour les enseignants des cycles 2 et 3, l'animation à choix comporte quatre propositions abordant le respect d'autrui (Internet responsable, égalité filles-garçons, éducation à la sexualité et théorie de l'attachement).

## Organisation générale

Les animations pédagogiques s'organiseront en deux blocs. Un premier bloc à public désigné de 15 heures comprend 6 heures en mathématiques, 6 heures en maîtrise de la langue et 3 heures consacrées à l'école inclusive. Le deuxième bloc, sur inscription individuelle, est constitué d'une animation à choix de 3 heures. (Annexe 1)

Les enseignants à temps partiel (50%) seront retenus pour un module de 6 heures (mathématiques ou maîtrise de la langue) et la formation sur l'école inclusive. Les enseignants à 75% effectueront le premier bloc de 15h.

Les enseignants qui le souhaitent peuvent, bien sûr, s'inscrire en supplément de leurs heures dues à une animation à choix.

## Cas particuliers (Annexe 2)

### 1. Enseignants PES, T1, T2 :

Ils bénéficieront d'un parcours spécifique conformément au pilotage académique.

- PES : 6 heures d'animations pédagogiques. Les inscriptions sous Gaia ne sont pas nécessaires.
- T1 et T2 : Le parcours d'animations figure en annexe 2, les choix ont été exprimés lors de la réunion de rentrée.

Les enseignants concernés n'ont pas à s'inscrire sous GAIA. Ils pourront y consulter leur programme individuel d'animations pédagogiques. (Annexe 3)

### 2. Enseignants en GS, CP, CE1, CE2 des écoles retenues pour la mise en œuvre du plan VILLANI-TOROSSIAN en mathématiques :

Un parcours particulier de formation mathématique leur sera proposé ; il articulera neuf heures d'animations en mathématiques, des visites en classe (observation, co-intervention), des temps de conseil de maîtres et des stages sur temps scolaire.

Les enseignants à plein temps concernés s'inscriront à une animation à choix correspondant à leur cycle. (Annexe 4)

### 3. Les enseignants en CE1 dédoublés disposent d'un parcours particulier présenté lors de la première demi-journée de formation.

Les enseignants concernés n'ont pas à s'inscrire sous GAIA. Ils pourront y consulter leur programme individuel d'animations pédagogiques. (Annexe 3)

## Inscription et consultation sous GAIA

Les inscriptions au bloc d'animations à public désigné (15h, en vert sur les annexes 1, 2 et 5) ont déjà été opérées sur GAIA par les secrétariats de circonscription. Le cycle retenu est celui où l'effectif de la classe est le plus important. (Exemple si la classe est composée de 15 CE2 et 7 CM1, l'enseignant a été inscrit en cycle 2). Pour les enseignants TR et les enseignants à mi-temps, un choix leur a été demandé par mail.

Les inscriptions individuelles aux animations à choix (3h, en bleu sur les annexes 1, 2 et 5) ne concerneront, cette année scolaire, que les enseignants à temps plein.

A partir du 30 septembre 2019, la consultation de GAIA permettra à chacun en suivant le tutoriel (annexe 3) de consulter son programme individuel d'animations pédagogiques.

Pour connaître les dates associées au programme individuel d'animations pédagogiques, chaque enseignant pourra soit se reporter à l'annexe 3 pour une consultation sur GAIA soit rechercher dans le tableau de l'ensemble des animations 2019-2020 (annexe 5) les dates correspondant au programme individuel (organisation par circonscription sauf cas particuliers).

Dans tous les cas, un ordre de mission parviendra à votre école de rattachement en amont de chaque animation pédagogique. (10 à 15 jours avant la date de l'animation)

**Gaia sera ouvert pour les animations (consultation du programme individuel et inscription aux animations à choix) et pour les stages de formation du lundi 30 septembre 2019 au mardi 8 octobre 2019.**

#### **RAPPEL Horaires**

Les conférences se dérouleront à l'UTBM à Belfort, le matin de 9h à 12h et l'après midi de 13h30 à 16h30.

Pour les temps de formation du mercredi matin, les horaires sont 8h30-11h30, pour les formations du mardi soir, les horaires sont 17h-19h.

*Annexe 1 Tableau des modules de formation (cas général)*

*Annexe 2 Tableau des modules de formation (cas particuliers)*

*Annexe 3 Tutoriel de consultation du programme individuel GAIA*

*Annexe 4 Tutoriel d'inscription sous GAIA pour les animations à choix*

*Annexe 5 Tableau des animations pédagogiques pour toutes les circonscriptions.*

Le directeur académique



Eugène Krantz